



Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
Outre-mer, Un an.	15 00	
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne 0 fr 00
Réclames, 1 00

RÉPONSE S. V. P.

Hier matin, entre 7 et 8 heures, nous avons eu... l'avantage de voir sur notre rade le steamer « Hercule », de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui, pendant la saison de pêche, fait partie de l'ESCADRE armée par nos bons voisins pour surveiller l'application du « Bait Act ».

Toujours aussi indiscret que d'habitude, nous demandons à l'Administration de M. Roberdeau si ce navire a acquitté les droits que doit payer tout bâtiment entrant dans notre rade.

Il ne nous sera pas répondu, ou nous serions fort surpris. Mais nous croyons ne pas trop nous avancer en disant que « l'Hercule » a versé au trésor local la même somme que le « Fiona » navire qui porte le pavillon du Commodore de la susdite escadre, c'est-à-dire, pour nous servir de l'expression autrefois si chère au sieur Norgeot, RIEN.

H. des P.

en présence se la promet pour demain; chacun affecte la plus absolue confiance, chacun se dit certain du succès final qui consiste, en somme, pour celui-ci à coucher sur les positions qu'il occupe et pour celui-là à déloger l'ennemi.

La situation est extrêmement tendue et les idées ont cédé la place aux personnes. Ce n'est plus telle ou telle conception que l'on vise, c'est tel ou tel individu. Il faut à l'acharnement des combattants quelque chose de plus positif, de plus réel qu'un système. On en est au corps-à-corps.

J'entends de braves gens prétendre, ainsi que jadis Mirabeau, que l'agitation de nos querelles passera d'autant plus vite qu'elle aura été plus violente; qu'il suffira de deux ou trois mois pour combler le fossé qui nous sépare les uns des autres et que l'apaisement se fera dès l'arrivée du nouveau gouverneur.

Je considère que ces optimistes ont tort. Ce n'est pas un fossé, c'est une abîme infranchissable qu'il y a entre nous et les membres de la majorité du Conseil général et nous serions ou des dupes ou des misérables si nous consentions, un moment venu, à les accepter pour collaborateurs! Ce n'est pas une simple querelle que nous avons à vider avec M. H. Roberdeau; non! Il est de trop pour nous, nous sommes de trop pour lui. Si nous nous maintenons sur la scène, il doit en disparaître, comme nous aurons à nous en retirer s'il y reste. Il nous supprimera ou nous le supprimerons! Pas de milieu!

Voilà pour la tête.

Quant aux comparses, ceux que l'opinion publique a qualifiés à juste titre de « quantités négligeables » s'il est vrai que nous leur pardonnerions volontiers des insultes dont nous n'avons pas été atteints, nous ne saurions oublier leur bassesse et mettre notre main dans leur main.

Par conséquent, pas d'accord, pas d'entente possibles!

D'ailleurs, est-ce qu'il n'est pas une loi

physico-chimique à laquelle les êtres créés sont soumis et qui veut que toute action appelle une réaction?

L'action et la réaction sont deux contraires.

Or l'action, dirigée par M. H. Roberdeau et les siens, touche à son terme. La réaction va se produire. A coup sûr, donc, ce n'est pas nous qui subirons le choc en retour et si la victoire est dans l'air n'est avis que c'est dans celui que l'on respire au Patriote.

ST-FRANÇOIS.

HYGIÈNE.

Depuis quelque temps déjà l'état sanitaire de St-Pierre laissait à désirer; tout récemment plusieurs cas d'angine diphérique sont venus augmenter dans des proportions inquiétantes la mortalité chez les jeunes enfants fréquentant l'Asile.

Par mesure de précaution et sur l'avis des médecins, cet établissement a été fermé jusqu'à décroissance de la maladie. Certes, c'est un ennui grave pour les mères de famille, mais il est indispensable de prendre des mesures préventives en temps utile.

Lundi dernier le Conseil d'hygiène s'est réuni pour s'occuper de la question; il y a été décidé:

1^o Que les enfants des familles contaminées ne seraient admis à fréquenter les écoles que sur un certificat du médecin;

2^o que les maisons dans lesquelles il a été constaté la présence de la diphthérie seraient assainies au moyen de désinfectants prescrits par les médecins;

3^o que les écoles communales, dont l'état hygiénique laisse beaucoup à désirer au point de vue de la quantité et de la qualité de l'air respirable, seraient désinfectées dans des conditions identiques.

ACTION ET RÉACTION

Si jamais depuis que les Iles St-Pierre et Miquelon sont née à la vie politique les haines de groupes ne se sont accusées avec autant de force et de ténacité qu'aujourd'hui, la cause en est facile à déterminer. C'est que jamais, parmi nous, le suffrage universel n'avait aussi bien compris sa puissance et ses droits et que jamais, par suite, les tracasseries administratives n'avaient rencontré une opposition pareille à celle dont la réélection du Conseil municipal dissous par M. de Lamothe a marqué l'ère. Irritées des obstacles apportés à leur libre cours, ces tracasseries n'ont pas tardé à dégénérer en procédés vexatoires et la résistance, d'abord indécise, des maîtriaires de la population, a rapidement pris, sous l'influence des circonstances, les allures d'une énergique agression.

Les esprits, à cette heure, sont très surexcités de part et d'autre et la lutte éteint son plein. On sent que la victoire est dans l'air, mais chacun des adversaires



Il n'y a pas à s'alarmer des quelques cas qui subsistent encore en ville, mais il faut être prudent et nous engageons fortement nos concitoyens à ne rien négliger. En plus des mesures préconisées par le Conseil d'hygiène, nous recommandons aux personnes soucieuses de la santé de leurs enfants d'éviter avec soin d'aller dans les lieux où la maladie existe. C'est la meilleure garantie et celle à laquelle on s'attache le moins facilement, surtout lorsqu'on obéit au désir bien naturel de rendre service à ses semblables.

Devant la menace d'une épidémie de diptétrie qui sévirait d'abord dans les écoles, il serait urgent que la Municipalité fit toutes les diligences nécessaires pour emménager le plus tôt possible les quatre cents élèves des Frères dans le nouvel établissement scolaire, qui est assez vaste pour remplir toutes les conditions d'hygiène et de salubrité désirables.

Nous savons les travaux de menuiserie terminés et ceux de peinture très avancés, il restera donc fort peu de choses à faire pour rendre ce bâtiment logeable dans un mois, en se servant bien entendu de l'ancien matériel de la rue Borda.

Nous sommes certains que dans les circonstances actuelles la population saurait gré à MM. les Conseillers municipaux, s'ils veulent bien hâter l'occupation du nouvel établissement scolaire, d'avoir eu souci avant tout de la santé publique.

Si les ressources municipales sont défaut, les bourses des particuliers sont prêtes à s'ouvrir pour compléter l'œuvre humanitaire qui est sur le point d'être achevée et de porter ses fruits.

RECETTE CULINAIRE

C'était un vendredi.

En fils respectueux de notre Sainte Mère l'Église j'avais fait un dîner des plus maigres dont une vulgaire morue à l'ayoli était l'unique plat de résistance.

L'estomac, ainsi lesté, je me couchai beaucoup plus tôt que d'habitude et je m'endormis aussi bêtement qu'il peut l'être permis à un personnage de ma distinction.

et je me trouvais sur la queue de l'île aux Moules, ma table de logarithmes à la main, calculant ce qu'il me faudrait de journées pour la transporter, en détail, (l'île et non la table) dans la Passe du Barachois.

Boum ! crac, crac, crac !... Une détonation formidable et je me sentis enlevé dans les airs comme un ballon de Godard ! Une mine, chargée à la dynamite, venait

d'éclater à mes pieds et j'étais le seul objet qu'elle eût fait sauter !

— « Je... enlevé ! m'écriai-je, en me sentant piqué un tête dans le Barachois, par 7 mètres d'eau.

Nageur émérite, je m'apprétais à monter à la surface quand l'idée me vint de profiter de l'occasion pour m'assurer que le fond était bien tel que je l'avais indiqué c'est-à-dire de sable, et que le creusement du Barachois ne serait qu'un jeu d'enfant.

Je n'avais pas fait dix pas qu'un chaudron me tomba dessus, me cueillit assez brutallement et m'enleva de nouveau.

Je n'avais pas respiré que je me sentis retomber sur un lit moelleux.

Devinez où ?...

Je vous le donnerais en cent, en mille, que vous ne le devinerez pas !

Ouvrez les oreilles et bouchez-vous le nez : dans un chaland de drague et au beau milieu d'une bonbonnière.... Richer !

Brrr !

Soupçonnant que, sorti de là, on ne me prendrait pas pour un produit de Piver ou de Gellé, j'implorai mon Ange-Gardien qui accourut aussitôt. Je lui sautai sur les épaules et nous voilà partis au vol, l'un portant l'autre.

Décidément, dit-il, tu ne sens pas le benjoin !... et, sans autre explication, il se secoua : je tombai dans l'étang de Riche-pomme.

Après m'y être lessivé à l'aise, j'allais regagner la rive quand je me sentis entraîné violemment d'un autre côté, d'où partait un sifflement semblable à celui d'une forte pomme aspirante.

J'étais aspiré !!!

Pst !... Me voilà dans un étroit boyau, entraîné comme un colis postal dans les tubes pneumatiques de Paris, mais au lieu de tomber dans un bureau de Poste, j'émergeai à la surface de la Vigie, ma bien aimée Vigie.

Je venais d'éprouver le syphon, l'incomparable syphon et de constater son bon fonctionnement.

Comment me trouvai-je au sommet de la Tour de Galantry à la recherche du moyen de faire tourner convenablement sa lanterne ?

I don't know.

J'avais le nez dessus (sur la lanterne) lorsque celle-ci, se renversant dans son mouvement de rotation, m'empoigna par les flancs et, passant au travers d'une grande glace rouge, j'allai m'enfoncer dans la trompette de la sirène de brume.

Et il ne faisait pas de brume !

Trois jours entiers je restai là, comme Jonas dans la baleine et, comme lui encore, je chantai « Je voudrais bien m'en aller ! »

Enfin arriva S. E. et son compagnon le Brouillard.

Au premier coup de sifflet, je fus lancé comme une flèche.

Le vent y aidant, je passai à 10 mètres au-dessus de Galantry pour aller tomber en plein quai, et à minuit, dans les bras de six conspirateurs, à mine patibulaire.

En moins d'une seconde, je fus empoigné, ligoté et emporté comme un paquet de linge, puis jeté sur une grande table. Aux propos échangés entre ces misérables je compris qu'ils allaient me faire subir la plus affreuse des mutilations.

Je perdis connaissance.

Lorsque je revins à moi, je me trouvai dans un vaste et somptueux appartement où s'étaisaient toutes les richesses des pays orientaux. Sur de moelleux et larges divans se tenaient, à demi-couchées, des femmes jeunes et belles....

L'air était imprégné de parfums pénétrants (rien de la bonbonnière) qui me grisaien.

J'allais questionner une de ces jeunes femmes quand je me sentis frapper sur l'épaule.

C'était mon vieil ami « le Général » qui, gros et gras à en être méconnaissable, me dit : « Toi aussi, cher Mandarin, tu vois des nôtres ? » — et il me montra une demi-douzaine de noirs, tous aussi gras que lui. Dans ces nègres, je reconnus Khan-thy-thé, Belours, Gobseck, Iscarote, Castor et Pollux, ayant tous le visage recouvert de suie et des mieux astiqués.

Comment, des voiles, répondis-je ? Que faites-vous ici et où sommes-nous ?

— Ce que nous faisons ?... Tu le vois. Je suis le chef de ces vieux amis et nous sommes à Téhéran, les fidèles gardiens de ces d'mes, les nobles compagnes de S. M. le Schah de Perse.....

C'était un samedi et sur le coup de 2 heures du matin.

J'étais en grande transpiration et tout tremblant.

Mon premier mouvement fut de m'assurer que j'étais toujours bien Moi, qu'il ne me manquait rien et que je pouvais toujours être le Roi de la création.

Joseph, passe encore...

Abélfard !... Oh non ! jamais ! ! !.....

Morale : Ne mangez jamais d'ayoli si vous voulez éviter le cauchemar.

VATEL

SOCIÉTÉ MUSICALE

La Société Musicale offrira à ses membres honoraires une soirée dansante, le samedi, 6 décembre prochain.

Une messe en musique à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile aura lieu le dimanche 30 novembre, à 10 heures 1/2.

ALPHONSE KARR

Une de nos lectrices assidues nous envoie une petite pièce de vers aussi drôlatiques que boursés de calembours adressée jadis au regretté Alphonse Karr et que la mort récente de cet aimable écrivain rend toute d'actualité. La voici :

L'ÉCART DE M^{me} DE LAMARTINE

Monsieur de Lamartine, ému d'être au rancart.

Écrit en vers à Monsieur Karr.

Karr-auteur amusant, père de livres drôles,

Reçois mes Augustes paroles :

Puisque tu fais des fleurs et que je fais des vins,

Karr-accolons nos noirs divins.

Je voudrais au soleil, lézard dans les corniches,

Karr-tot, me nicher ou tu niches.

Le temps pour moi récule en mon cœur pur mirroir,

Karr-en-beau-tots te fait voir.

Par trop marché, veux-tu me déchausser ! et leste,

le jette, Karr-à-bas ma veste.

Dieu, que ne suis-je à Nice et sur de verts gradins !

Comme Karr-hôte des jardins !

Oh ! Karr-os de mes os, Karr-dont les mains sont braves,

Karr-casse, brise, mes entraves.

Je rassurais l'Etat souffrant d'un mal d'entaille,

En disant: Karr-avance-et-raille.

Vaillant Karr, quand Ledru promenait la terreur,

Karr-ton cœur soutenait mon cœur,

Et le rouge émeutier te voyant fier loutis,

Cria aux siens: malheur ! Karr-hic !

Qui sait en ses écrits, ce que le grand Karr-fourre.

Chers amis, n'avancons, Karr-boorre,

Chacun de tes bons mots, qui nous valait du pain,

Dans mon esprit, laisse-Karr-peint.

Quel temps ! Karr-tam-ancien de cette vieille histoire,

Te souvient-il de ma baignoire ?

Tu me lisais Tacite, étonnant garde urbain,

Karr-haul, Karr-rare, Karr-à-bain !

En versant Karr-d-fond, ce vin pur dans mon onde,

Avec moi, tu sauvais le monde,

Et ma reconnaissance et mon affection,

Te surnomma Karr-nation.

Karr-ton-tots encore vert qui permet l'espérance,

Après moi, te laisse à la France,

Mais comme moi, la France, hélas, t'a dégommé.

Est-ce-Karr-celle que j'aimai !

Karr-quoi ! l'on nous dit: zut ! pays qui perd la carte,

Karr-te suit, avec Karr, je m'écarte.

Otons de nos regards ces français sourds et laids,

Karr-o-mio, Karr-olongo-les !

Le pays que Karr-a, je le veux pour patrie;

Ou Karr-est, c'est mon Icarie.

Ouvre-toi, Karr-yole, ou du fleuve des jours,

Triste, je veux finir le cours.

INFORMATIONS

Pendant la saison d'hiver, le vapeur Progrès fera les voyages directement pour Miquelon les Samedi 20 décembre 1890, 17 Janvier, 21 Février et 21 mars 1891.

Les voyages pour Langlade se feront le Samedi de chaque semaine et le lendemain de l'arrivée du courrier d'Europe.

M. Labrousse, sous-commissaire colonial, a pris, compter du 1^{er} Novembre courant, la direction des services administratifs et à dater de ce jour, les fonctions de commissaire de l'inscription maritime.

Le steamer postal SAINT-PIERRE arrive au

VARIÉTÉ

SONNET

4 Madame.....

L'ai voulu regarder l'abîme et le sommet,
L'apre doute me livre un noir assaut, sans
Car fasciné, j'ai vu sans voir, comme en un rêve,
Et l'infini s'est refermé sur son secret.
L'apre doute sur moi s'est déchainé; mon âme
N'a plus que de la ronce où le lys a fleuri.
Et du dégoût amer où l'espoir a souri,
Eden qu'ont ravagé la tempête et la flamme !
Mais il est un mignon réduit, intact enor,
Sanctuaire qui garde un suprême trésor
Et qui rayonne au fond du vaste désert sombre.
C'est là que j'ai caché ton cœur et que j'accours
Chercher, quand je ne sais où porter mes pas
Le flambeau qui me guile en cette effrayante
ombre !

Saint-Pierre, le 11 Décembre 1889.

F. C.

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

ANNONCES JUDICIAIRES LÉGALES

VENTE

SUR LICITATION

SECONDE BAISSE DE MISE A PRIX.

Le lundi premier Décembre prochain à deux heures du soir, à l'audience des assises du Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre.

Il sera procédé à l'adjudication; au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la poursuite et aux diligences de MM. Riotteau et fils, négociants, domiciliés à Granville, les dits sieurs Riotteau poursuivant la liquidation de la succession de Madame Ally Strang, veuve de M. Julien François Béchet;

Ayant M^{me} A. Behaghel pour agréé

En présence de :

1^o M. François Béchet, armateur, demeurant à Saint-Pierre;

2^o M. Prosper Béchet, armateur, demeurant à Saint-Pierre;

3^o Madame Marie Béchet épouse de M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, la dite dame sans profession demeurant avec son dit mari à Saint-Pierre;

4^o M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de mari de la dame Marie Béchet;

5^o M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de mari de la dame Marie Béchet;

6^o M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de mari de la dame Marie Béchet;

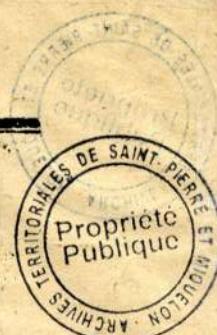
7^o M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de mari de la dame Marie Béchet;

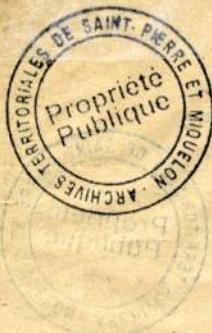
8^o M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de mari de la dame Marie Béchet;

9^o M. Pierre Lefèvre, maître forgeron, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de mari de la dame Marie Béchet;

PREMIER LOT

Une maison située à Saint-Pierre, rue Bisson, avec appentis y attenant et jardin derrière, le tout borné au nord par





une palissade et les constructions de la propriété Hubert; à l'Est par la rue Bisson; à l'Ouest par une palissade et un bâtiment appartenant à M. C. Busnot et au Sud par le second lot, ci-après désigné sur une ligne droite partant de l'angle Sud-Est du bâtiment Busnot et aboutissant à l'angle Nord-Ouest de l'appentis faisant partie du second lot et portant le N° 4 du plan dressé à l'appui du rapport des experts nommés par le jugement du tribunal Civil de première instance de Saint-Pierre du 4 Août dernier, le dit plan et le dit rapport déposés au greffe du Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, le dit dépôt suivi du jugement du 8 septembre qui a ordonné l'en-térinement du même rapport.

La superficie de ce premier lot est de quatre cent trois mètres carrés, trente centièmes.

SECOND LOT

Une maison située également à Saint-Pierre, rue Bisson, avec trois appentis et jardin derrière, le tout borné au Nord par une ligne droite qui sépare le second lot du premier; à l'Ouest par la propriété Gauchet; au Sud par la propriété Keroas et à l'est par la rue Bisson.

La superficie de ce second lot est de quatre cent cinquante mètres carrés trente centièmes.

La vente de ces deux immeubles lesquels dépendent de la succession de Madame Ally Strang, veuve de M. Julien François Béchet, a été autorisée par un jugement du Tribunal civil de Saint-Pierre en date du dix huit septembre dernier, sur les mises à prix aux termes du même jugement de :

Six mille cent cinquante deux francs pour le premier lot;

Sept mille six cent quatre vingt francs pour le second lot;

Mais le vingt Octobre dernier, jour fixé pour l'adjudication, aucune enchère n'ayant été portée, les parties ont été renvoyées à se pourvoir et par jugement rendu le vingt quatre Octobre même mois, sur requête en chambre du Conseil, le Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, a réduit les mises à prix sus indiquées, savoir :

Pour le premier lot, à la somme de quatre mille francs;

Pour le second lot, à la somme de cinq mille francs.

Et le dix novembre présent mois, jour fixé pour l'adjudication, aucune enchère n'ayant été non plus portée, les parties ont été renvoyées à se pourvoir et par jugement rendu ce jourd'hui sur requête en Chambre du Conseil, le Tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, a réduit les mises à prix sus indiquées savoir :

Pour le premier lot, à la somme de trois mille francs;

Pour le second lot, à la somme de trois mille cinq cents francs;

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé le vingt neuf septembre dernier au Greffe du Tribunal précédent ou toute personne peut en prendre connaissance avant le jour ci-dessus fixé pour l'adjudication.

Mes A. Behaghe, agréé poursuivant et

F. Couturier, agréé colistant, donneront tous les renseignements nécessaires.

Saint-Pierre le treize Novembre, mil huit cent quatre vingt dix.

L'Agréé poursuivant.

A. BEHAGHEL.

ANNONCES.

La PHARMACIE G. V. LIORAT est transférée coin des rues BISSON et JACQUES-CARTIER. Ancienne maison LECHARTIER.

AVIS.

M. Michel Arnaud, à l'honneur d' informer le public qu'il a ouvert un atelier de ferblanterie chez M. J.-B. Lafitte ainé, quai du Commerce.

Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec célérité.

Prix très modérés.

A LOUER

Une maison à rez-de-chaussée avec terrain derrière. S'adresser à M. LECHÉVALIER, charretier.

A LOUER

présentement
Une belle maison à étage située rue Bisson
comportant :
Huit appartements, cave et cour
S'adresser à M. J.-M. LAVISSION.

IMPRIMERIE – RELIURE.

ALBERT LEMOINE

RUE GERVAIS. (en face le lavoir public).

Spécialité pour le commerce. Travaux d'administrations. Mémoires. Prospectus. Cartes d'envoi. Cartes d'adresse. Lettres de faire part. Menu de dîners, Affiches en tous genres, etc., etc.

A VENDRE

Un beau volume L'EXPOSITION

ANNÉE 1889.

S'adresser au bureau du Journal.

Saint-Pierre – Imp. Albert Lemoine.